

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024**

Le Conseil Municipal est convoqué pour le lundi 21 Octobre à 19 h dans la salle de réunion de la mairie. Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqués par le Maire, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie.

Date de convocation : le 16 octobre 2024

Date d'affichage : le 17 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Membres présents** : M. AURIAULT Jean-Marc, M. BARDOU Albert, Mme BASTARD Dominique, Mme CHEDOZEAU Marie-Paule, Mme ETEVE Sylviane, Mme GUIONNET Claudie, Mme LE TEXIER Emilie, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie et M. TRICOCHÉ Adrien.

**Membres absents excusés** : M. TRANCHANT Frédéric a donné pouvoir à Mme Marie-Paule CHEDOZEAU.

M. AURIAULT Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir que M. Adrien TRICOCHÉ arrivera en cours de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 12 septembre 2024 et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce dernier. **Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024 est adopté à la majorité.**

### **I / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en Mairie à ce jour.

Sur proposition du Maire,

Après avoir pris connaissances des demandes de subventions présentées par divers organismes et associations au titre de l'année 2024,

Vu la délibération n°2024/028 du 1<sup>er</sup> août 2024,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (9 voix exprimée pour) :**

- D'allouer une subvention aux associations et organismes comme suit :
  - Pierre d'Angles : \_\_\_\_\_ 200,00 €
  - Croque la Vie : \_\_\_\_\_ 500,00 €
  - Emig : \_\_\_\_\_ 200,00 €
  - ADMR : \_\_\_\_\_ 1 000,00 €
  - Réseau bibliothèque : \_\_\_\_\_ 142,00 €
  - Coopérative scolaire : \_\_\_\_\_ 702,00 €
  - Union sportive enseignement primaire Pleumartin : \_\_\_\_\_ 192,00 €

- Fédération œuvres laïques : \_\_\_\_\_ 156,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour, 1 abstention, 1 contre :**

- D'allouer la subvention à l'association suivante :
  - L'union du Méchoui Anglois \_\_\_\_\_ 1 200,00 €

**Soit un total de \_\_\_\_\_ 4 292,00 €**

Mme Sylviane ETEVE fait savoir au conseil municipal qu'elle a voté contre la demande de subvention de l'Union du Méchoui Anglois, car elle considère d'une part que l'on ne peut pas être juge et partie, et d'autre part qu'il y a un nombre d'associations trop important.

## **II / ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : YOGA.**

Monsieur le Maire expose que « Yoga Vivant » propose la mise en œuvre d'un cycle yoga en périscolaire à raison de 6 séances, de la rentrée de Janvier 2025 jusqu'aux vacances de Février 2025, par séances d'une heure le mardi, conduites par une éducatrice sportive ayant déjà animé cette activité à destination des enfants.

Cette activité viendrait en complément des autres activités périscolaires et permettrait aux enfants de découvrir un autre mode d'activité dont l'impact attendu a déjà été constaté auprès des élèves l'année précédente.

Le coût de l'activité s'élève à 300,00 €, assurance comprise, soit un coût par enfant scolarisé de 3,57 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (9 voix exprimée pour) :**

- approuve la création de cette activité pour 6 séances.
- précise que les crédits de dépenses nécessaires seront prévus sur le budget de la commune.
- autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à ce projet.

## **III/ ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU C.C.A.S. PARMIS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2020/21 du 9 juillet 2020 portant désignation en son sein des délégués appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le renouvellement partiel du conseil municipal en date du 16 juin 2024,

Considérant la démission de M. Paul PIERRON membre du C.C.A.S. de ses fonctions de conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau membre :

**Est élue pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S., à 8 voix pour et 1 abstention :**

- **Mme Emilie LE TEXIER**

#### **IV / PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BORDS DE L'ANGLIN.**

M. Adrien TRICOCHÉ ayant rejoint la séance, il prend désormais part au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été menée sur le réaménagement des bords de l'Anglin depuis plusieurs années dans le but de valoriser cet espace, d'y aménager un lieu de convivialité et de permettre l'installation d'une activité nautique. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE-86) a animé un atelier de concertation avec les riverains en 2022 à l'issue duquel il a produit une note d'orientation « rives de l'Anglin / activité nautique ».

Fort de ce diagnostic et des échanges avec les différents partenaires et acteurs locaux, le projet d'aménagement suivant a émergé :

- Création d'un espace de pique-nique et de loisirs
- Mise en place d'une borne d'alimentation électrique
- Remise en état des sanitaires
- Création d'un espace permettant l'installation d'une activité nautique
- Modification de la circulation et du stationnement Quai du Premier Président Périvier

Suite aux crues du 31 mars dernier, des travaux de remise en état sur une portion de la Rue du donjon, en amont du Quai Périvier, sont nécessaires. Il est envisagé d'inclure ces travaux dans le projet d'aménagement des bords de l'Anglin.

Le plan d'aménagement global, travaillé avec le bureau d'études de Grand Châtellerault et joint à la présente délibération, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Il y a encore quelques arbitrages à effectuer concernant le choix de certains revêtements et les surfaces concernées. Si le mélange terre/pierre pour une grande section du quai du premier président Périvier fait consensus, il existe plusieurs options pour d'autres sections de voies (enrobé simple, enrobé grenailé, béton désactivé, ...). Une réunion est programmée avec l'inspection des sites classés et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) pour permettre de procéder à ces arbitrages.

En attendant lesdits arbitrages, le budget prévisionnel et provisoire présenté ci-dessous intègre l'hypothèse du revêtement présentant le coût le plus élevé, le béton désactivé. Il est bien précisé que cela n'implique pas du tout que le choix final sera celui-là mais que cela a surtout pour intérêt de bâtir le plan de financement à partir de l'hypothèse du coût le plus élevé.

<b>Budget prévisionnel provisoire</b>		
	HT	
Travaux préliminaires	3 000,00 €	1,88 %
Rue en béton désactivée	85 000,00 €	53,29 %
Chemin en mélange Terre / pierre	35 000,00 €	21,94 %
Accueil location canoë	10 000,00 €	6,27 %
Toilettes	6 500,00 €	4,08 %
Mobiliers	5 000,00 €	3,13 %
Signalisation et jalonnement	5 000,00 €	3,13 %
Eclairage	10 000,00 €	6,27 %
<b>Total</b>	<b>159 500,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est bâti à partir de l'hypothèse d'un financement communal de 20 % des dépenses HT, étant précisé que la commune va solliciter le préfet pour obtenir une demande de dérogation en application des dispositions de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales.

<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
	HT	
Fonds LEADER	47 850,00 €	30,00 %
Etat (DETR)	31 900,00 €	20,00 %
Région N-A	15 950,00 €	10,00 %
Département (ACTIV2)	15 950,00 €	10,00 %
Fonds de Concours	9 000,00 €	5,64 %
Fondation du patrimoine	6 950,00 €	4,36 %
Autofinancement	31 900,00 €	20,00 %
<b>Total</b>	<b>159 500,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

M. Albert BARDOU rappelle que dans ce budget prévisionnel figure la rue du Donjon en béton désactivé, ainsi qu'un mélange terre/pierre dont l'estimation est surévaluée, ce qui explique le coût financier important du projet. Il dit également qu'il faudra être attentif aux différents réseaux présents sous cette voie, car ils font régulièrement l'objet d'interventions. De plus, il rappelle le caractère d'urgence de la prise de position du Conseil Municipal suite au courrier du Préfet annonçant la fin de l'activité nautique sur la rive gauche pour 2025.

A la demande de Mme Sylviane ETEVE, le courrier du Préfet adressé aux conseillers municipaux, ci-annexé, est lu par Monsieur le Maire. Mme Sylviane ETEVE regrette que le projet d'aménagement des bords de l'Anglin ne soit pas rendu public et consultable par tous les habitants, car il doit y avoir, selon elle, une réflexion sur ce que l'on souhaite faire à cet endroit. Mme Marie-Paule CHEDEOZEAU réaffirme la volonté des élus de relancer la communication, ce qui permettrait alors de rendre ce type d'informations accessibles à tous ; elle regrette que le Préfet n'ait pas entendu d'autres arguments pour se prononcer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 pour, 2 abstentions, 1 contre :**

- Décide de valider les orientations d'aménagement des bords de l'Anglin,
- Autorise le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour ladite opération, ainsi qu'à engager toute démarche se rapportant à cette opération,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- Autorise le Maire à solliciter les financeurs énoncés dans le plan de financement précédemment cité, soit l'Europe dans le cadre du dispositif LEADER, l'Etat dans le cadre du dispositif Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut dans le cadre du dispositif Fonds de Concours, et la Fondation du Patrimoine,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour l'application de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tous les documents s'y rapportant.

## **V / PROJET EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1111-10 ;

La commune, en collaboration étroite avec la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, est engagée depuis plus d'un an dans une réflexion d'ensemble sur l'attractivité et la revitalisation de son centre bourg. Cette réflexion qui a également associé de nombreux services de l'État, notamment l'inspection des sites classés et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), mais également d'autres partenaires, comme la Fondation du patrimoine, a abouti à l'élaboration d'un plan d'action ambitieux couvrant l'ensemble des enjeux et éléments nécessaires à la redynamisation de ce territoire chargé d'histoire.

La dernière réunion avec tous les partenaires s'est tenue le 14 octobre dernier et a permis de faire le point sur l'avancement des dossiers, avec calendrier et budget prévisionnel.

Parmi tous les projets, trois sont assez matures pour que l'on puisse aujourd'hui poser le principe de leur engagement dans le cadre d'un plan d'action global qui sera présenté aux financeurs publics et privés. Les fiches actions pour ces trois projets sont jointes à la présente délibération.

### **Projet 1 : Réhabilitation de l'ancienne pharmacie**

Ce projet est déjà avancé puisqu'un marché a été conclu avec une équipe de maîtrise d'œuvre. La première phase de l'étude (diagnostic et avant-projet sommaire) est achevée et le conseil municipal devra prochainement délibérer sur le déclenchement de la seconde phase (avant-projet détaillé, dossier de consultation des entreprises, suivi de travaux).

A titre indicatif, le coût de ce projet est aujourd'hui estimé à 1 115 000 € HT.

### **Projet 2 : Aménagement des bords de l'Anglin**

Le plan d'aménagement travaillé avec le bureau d'études de Grand Châtelleraut a récemment évolué pour prendre en compte les travaux nécessaires à la réparation des dégâts causés, notamment rue du donjon, par les inondations du printemps dernier. Il reste encore quelques arbitrages à faire concernant le choix des matériaux et revêtements, ce qui entraînera une actualisation des devis et une évolution du coût du projet.

A titre indicatif, le coût de ce projet est aujourd'hui estimé à 159 500 € HT.

### **Projet 3 : Réhabilitation du patrimoine non protégé au titre du code du patrimoine**

Ce projet, pour lequel la commune est fortement accompagnée par la Fondation du patrimoine, comprend la consolidation de la falaise, la mise hors d'eau et hors d'air de la chapelle et de la sacristie, la restauration de murets en pierres sèches.

A titre indicatif, le coût de ce projet est aujourd'hui estimé à 555 000 € HT.

Soit pour ce plan d'action un montant total d'investissement aujourd'hui estimé à 1 829 500 € HT, étant précisé que ce montant évoluera inévitablement, à la hausse ou à la baisse, avec l'actualisation des devis et programmes de travaux. De la même manière, les plans de financements définis pour chacun de ces projets (voir les fiches actions jointes) pourront évoluer.

Sur cette question des financements, il convient de souligner que si l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales prévoit, pour le financement des dépenses d'investissement, une participation minimale de la collectivité correspondant à 20 % des financements apportés par les personnes publiques, le même article prévoit des possibilités de dérogations accordées par le préfet, notamment quand le projet d'investissement porte sur la rénovation de monuments protégés au titre du code du patrimoine mais encore quand le projet d'investissement est destiné à réparer les dégâts causés par des calamités publiques, ou quand le projet d'investissement est destiné à restaurer la biodiversité au sein d'un site Natura 2000.

M. Albert BARDOU rappelle que M. DUBOIS de la Fondation du Patrimoine a réussi à mobiliser des fonds financiers considérables pour une commune telle que Angles. Dans l'exemple des chantiers école de la fiche projet n°3, le reste à charge pour la commune serait de zéro. Monsieur le Maire rappelle qu'il sera primordial d'impliquer les habitants dans ces chantiers école. Mme Sylviane ETEVE fait part de ses regrets quant à l'absence de communication sur ces sujets auprès de la population.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 pour, 1 abstention, 1 contre :**

- De valider le plan d'action se composant des trois projets suivants :
  - Réhabilitation de l'ancienne pharmacie,
  - Aménagement des bords de l'Anglin,
  - Réhabilitation du patrimoine non protégé au titre du code du patrimoine.

La poursuite ou l'engagement de chacun de ces projets fera l'objet d'une délibération spécifique avec plan de financement,

- Autorise le Maire à engager toute action nécessaire permettant de recenser et obtenir les concours financiers qui pourraient accompagner la réalisation de ce plan d'action global, tout en préservant l'équilibre budgétaire de la commune,
- Autorise le Maire à solliciter du Préfet l'application de l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales pour le plan d'action global.

## **VI / CABINET D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE.**

Monsieur le Maire explique que suite à la Revue de projets qui s'est tenue le 14 octobre dernier, le Conseil Municipal s'interroge sur les capacités financières de la commune. Monsieur le Maire rappelle que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à disposition des collectivités un Conseiller aux Décideurs Locaux, qui est venu cette année faire une présentation synthétique de la situation financière de la commune.

Mme Claudie GUIONNET s'interroge sur le coût d'une telle prestation. M. Albert BARDOU indique que la municipalité aura besoin d'évaluer ses capacités financières pour mener à bien les différents projets évoqués lors de la réunion du 14 octobre. M. Jean-Marc AURIAULT rappelle qu'il ne faut pas oublier d'intégrer la rénovation des logements de l'école dans les projets d'investissement.

Vu la nature des projets et leur dimension supra communale,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 1 abstention :**

- Décide de solliciter la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et les services de l'État dans le cadre du dispositif « 'Village d'Avenir » (DGFIP, Banque des Territoires..),
- Décide d'évaluer le coût financier pour la sollicitation d'un cabinet privé le cas échéant,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

## **VII / QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire souhaite faire lecture d'un courrier reçu en Mairie, de Mme Yollande HAMON, ci-joint. Monsieur le Maire rappelle que suite à la non-reconduction du dispositif « orchestre à l'école » qui utilisait jusqu'alors cette salle, la municipalité avait commencé à nettoyer et trier les objets s'y trouvant. L'association des aînés, dormante depuis plusieurs années, a réagi en organisant une assemblée générale extraordinaire afin de réemployer les lieux. Mme Claudie GUIONNET demande combien d'adhérents au club des aînés fréquentent la salle le mercredi après-midi. Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont 4. Mme Marie-Paule CHEDOZEAU informe le conseil municipal que des travaux de peinture vont être réalisés dans cette salle pendant les vacances scolaires, et que le club des aînés sera informé.

Mme Emilie LE TEXIER fait savoir que suite au sondage réalisé auprès des parents, la municipalité va mettre en place un temps d'aide aux devoirs pour les enfants, de 16h20 à 17h15. Ce dispositif ne viendrait pas en remplacement du temps déjà organisé à Saint-Pierre mais en complément. L'aide aux devoirs aurait lieu dans l'ancienne salle de l'orchestre à l'école. Une boîte à clés serait peut-être à prévoir, pour que les associations puissent également utiliser la salle. M. Adrien TRICOCHÉ précise qu'il faudra probablement inscrire ce dispositif dans une convention, car le temps d'aide aux devoirs aura lieu en dehors des temps de classe et d'activités périscolaires.

Mme Emilie LE TEXIER fait savoir au conseil municipal qu'elle a pris renseignements concernant la possibilité d'une convention avec un vétérinaire et une association pour la stérilisation des chats errants. Elle fera suivre ces informations prochainement et souhaiterait que ce point figure à l'ordre du jour du prochain conseil.

Mme Emilie LE TEXIER souhaite évoquer le mail de sollicitation d'un foodtruck pour s'installer sur la commune. Considérant les problématiques de restauration sur la commune, il

serait pertinent selon elle de lui répondre. Mme Claudie GUIONNET précise qu'une délibération a déjà adopté un tarif pour les foodtrucks sur la commune, fixant le tarif à 25€/jour. Elle se propose de répondre au foodtruck.

M. Albert BARDOU apporte des précisions concernant les aménagements expérimentaux installés dans les Droux par le Département de la Vienne. Il rappelle que c'était une demande de la commune. Une grande partie de ces aménagements a été installée, mais il manque encore la section entre le restaurant Le Marsak et le pont. Il précise qu'il est disponible pour recevoir les commentaires et observations sur ces aménagements expérimentaux. Mme Sylviane ETEVE s'interroge sur la mise en place d'autres dispositifs similaires ailleurs dans le village. M. Albert BARDOU lui répond que les premiers aménagements ont été installés dans les Droux car c'est la zone la plus accidentogène, et celle où les excès de vitesse les plus importants ont été relevés. De plus, le département ne disposant pas de matériels suffisants pour couvrir tout le territoire, les aménagements dans les autres entrées d'agglomération se feront progressivement. Monsieur le Maire s'interroge sur la durée d'installation de ces aménagements. M. Albert BARDOU informe qu'ils resteront au moins jusqu'à la saison touristique.

Mme Emilie LE TEXIER interpelle M. Albert BARDOU sur l'aménagement de la zone 30 dans les Droux. Ce dernier explique qu'il est dû à l'aménagement expérimental, ce qui explique pourquoi la vitesse est par la suite limitée à 50km/h, puis à nouveau à 30km/h lorsqu'on arrive dans la zone 30 du centre du village.

Mme Sylviane ETEVE souhaite connaître l'état d'avancement du plan de circulation du village. M. Albert BARDOU rappelle que le sujet a été évoqué en revue de projet le 14 octobre dernier, et que l'enjeu est de capter les visiteurs dès leur arrivée pour les diriger vers des parkings en périphérie. Pour les axes Vicq et Tournon, des parcelles ont déjà été identifiées comme pouvant être lieu de stationnement. En revanche, pour l'axe St-Pierre-de-Maillé, la difficulté est de trouver des parcelles disponibles.

Mme Emilie LE TEXIER souhaite transmettre un message de M. et Mme PIERRON qui remercient la municipalité et ses agents pour leur réactivité suite aux récentes crues du week-end. Il est convenu de trouver un référent pour maintenir l'éclairage public pendant les épisodes de crue.

M. Jean-Marc AURIAULT fait part de la lettre du Président de la commission des Plus Beaux Villages de France qui remercie chaleureusement la commune pour l'accueil et se félicite du succès de cet événement.

Mme Sylviane ETEVE demande si des travaux de remise en état des rues du centre-bourg sont prévus prochainement. Monsieur le Maire lui répond que le programme de voirie n'est pas totalement défini, et qu'il faudra prévoir au budget des crédits suffisants. Monsieur le Maire informe également le conseil qu'il va rencontrer M. Gérard PEROCHON, Vice-président à la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre du litige de la Route de Chezelle avec EIFFAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

**SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

*Signatures des Conseillers Municipaux*

Jean-Marie PETIT-CLAIR

Albert BARDOU

Dominique BASTARD

Emilie LE TEXIER

Jean-Marc AURIAULT

Adrien TRICOCHÉ

Claudie GUIONNET

Marie-Paule CHEDOZEAU

Sylviane ETEVE

Frédéric TRANCHANT

## **ANNEXES**

Annexe I : Plan d'aménagement des bords de l'Anglin, réalisé par le bureau d'études de la CAGC

Annexe II : Courrier de Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne

Annexe III : Fiche projet 1 : réhabilitation de l'ancienne pharmacie

Annexe IV : Fiche projet 2 : aménagement des bords de l'Anglin

Annexe V : Fiche projet 3 : réhabilitation du patrimoine non-protégé au titre du code du patrimoine

Annexe VI : Courrier des aînés

I. Plan d'aménagement des bords de l'Anglin, réalisé par le bureau d'études de la CAGC.



II. Courrier de Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne.



Secrétariat Général  
aux Affaires Départementales

Poitiers, le 08 octobre 2024

le préfet de la Vienne

à

M. le Maire d'Angles-sur-l'Anglin  
et aux membres de son Conseil Municipal  
Mairie  
18 rue Saint-Jean  
86260 ANGLES-SUR-L'ANGLIN

Courrier transmis par voie postale et dématérialisée à : [contact@angles-sur-langlin.fr](mailto:contact@angles-sur-langlin.fr)

**Objet** : Autorisation ministérielle délivrée le 28 mai 2024 à Mme Le Texier et projet d'aménagement de la rive droite de l'Anglin en centre bourg

Le 27 octobre 2009, la commune d'Angles-sur-l'Anglin a délivré par courrier à Mme Emilie Le Texier (entreprise canoecolo) une autorisation d'occupation du domaine public sur une portion de la rive gauche de la rivière, à proximité du pont. Ce courrier n'a pas été suivi d'une plus grande formalisation, ni par convention, ni par autorisation réglementaire.

Dans les années qui ont suivi et avec le développement de l'activité de location de bateaux, il est apparu que celle-ci posait une difficulté au regard des réglementations, celle du code de l'environnement sur les sites et monuments naturels car la vallée de l'Anglin est classée depuis 1998 (inscrite depuis 1966) mais aussi celle du site Natura 2000 existant sur le secteur depuis 2007, ainsi que celle du code du patrimoine sur la protection des monuments historiques et de leurs abords car la commune comprend cinq monuments soit inscrits, soit classés au titre dudit code.

En effet, le lieu d'implantation l'activité posait un problème en termes de vues panoramiques dominantes qui font partie des caractéristiques emblématiques du site classé et de protection de la biodiversité (piétinement des berges).

A compter de 2019, l'inspecteur des sites classés, en lien avec d'autres services de l'État comme l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), a cherché une solution qui permettrait de pérenniser l'activité tout en respectant les réglementations de protection des sites classés, des monuments historiques et de la biodiversité.

Cette réflexion a été proposée à l'exploitante et a été enrichie par le travail du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (note d'orientation de décembre 2022 sur les « rives de l'anglin / activités nautiques »), elle s'est orientée vers un

Bureau de l'Environnement  
Affaire suivie par : Ingrid MEMETEAU  
Tél : 05 49 55 71 18  
Mél : [pref-environnement@vienne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@vienne.gouv.fr)  
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers  
[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

Sous-Préfecture de Châtellerault  
Affaire suivie par : Raphaël VOLOVITCH  
Directeur de projet « Villages d'Avenir »  
Tél : 05 49 47 24 68  
Mél : [raphael.volovitch@vienne.gouv.fr](mailto:raphael.volovitch@vienne.gouv.fr)  
2 rue Choissin, 86100 Châtellerault

lieu d'implantation de l'activité rive droite de l'Anglin, dans le cadre plus général d'un projet d'aménagement de la rive droite de la rivière en centre bourg.

Cette période de réflexion et les possibilités d'aménagement proposés sont rentrées dans un temps plus long que prévu du fait d'un projet plus global à l'échelle de la commune, ce qui a nécessité pour l'activité de Mme Le Texier des autorisations temporaires.

Ce processus a abouti à la décision du 28 mai 2024 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires autorisant Mme Le Texier à installer temporairement son activité sur la rive gauche de l'Anglin jusqu'au 30 septembre 2024, sous-réserve du respect de plusieurs prescriptions, en particulier de la signature d'une convention avec la commune (convention d'occupation signée le 7 juin 2024 et qui a pris fin le 30 septembre 2024) et « d'engager avec la collectivité et les autres acteurs le déplacement de l'activité pour la saison prochaine ».

Je vous rappelle qu'en application de cette décision du 28 mai 2024, il n'y aura pas en 2025 de nouvelle autorisation pour l'installation de l'activité de Mme Le Texier sur la rive gauche de l'Anglin. Ainsi, l'activité de location de bateaux devra obligatoirement se situer en rive droite de la rivière, faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'inspecteur des sites classés ainsi que d'une autorisation d'occupation du domaine public de la part de la commune.

Je souhaitais vous rappeler ces éléments.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet de la Vienne,



Jean-Marie GIRIER

# 1

## REHABILITATION DE L'ANCIENNE PHARMACIE

### Maîtrise d'ouvrage

Commune

### Enjeux

- Réhabilitation d'un bâtiment structurant en coeur de bourg
- Création d'un espace de vie et de proximité à vocation commerciale, logement
- Redynamisation du coeur de bourg



### Descriptif action

- Etudes préalables à la réhabilitation de l'ancienne pharmacie
- Honoraire de maîtrise d'oeuvre
- Honoraire d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Diagnostics immobilier
- Honoraire de contrôle technique
- Travaux

### Plan de financement

- Fonds LEADER (fiche n°5) - 30 %
- Etat (FNADT / DETR / Fonds vert) - 15 %
- Région NA (ACTT - logement saisonnier / Aide au dernier commerce en milieu rural) - 10 %
- Département (ACTIV 4) - 10 %
- Autofinancement - 35 %



#### Calendrier

Livraison :  
printemps 2026



#### Budget

1 1 55 217 € HT

### Partenaires

- AT86
- ABF
- Service entreprises GC
- Service tourisme GC
- CCI
- Porteur de projet



# 2

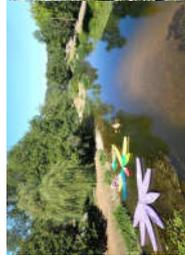
## AMENAGEMENT DES BORDS D'ANGLIN

### Maîtrise d'ouvrage

Commune

#### Enjeux

- Aménagement d'un espace convivial en bord d'Anglin (accès à l'eau, tables de pique nique, sanitaires, découverte des bords d'Anglin...)
- Installation de l'activité de location de canoë



#### Descriptif action

- Etudes préalables à l'aménagement, y compris étude d'impact
- Travaux de terrassement et voirie
- Réhabilitation sanitaires
- Mobiliers
- Espace d'accueil pour l'activité canoë
- Signalétique

#### Plan de financement

- Fonds LEADER (fiche n°6) - 30 %
- Etat (DETR) - 20 %
- Région NA - 10 %
- Département (ACTIV 2) - 10 %
- Fonds de concours - 9 000 €
- Autofinancement - 20 %
- Fondation du patrimoine



#### Calendrier

Livraison :  
Été 2025



#### Budget

159 500 € HT

#### Partenaires

- Inspecteur des sites
- Bureau d'études GC
- Vienne Nature
- Association pêcheurs
- Canoécolo
- Service Tourisme GC



# 3

## REHABILITATION PATRIMOINE (NON PROTEGE)

### Maîtrise d'ouvrage

Commune

#### Enjeux

- Consolider la falaise qui soutient la forteresse
- Mise hors d'eau, hors d'air chapelle et sacristie
- Restauration de murets en pierres sèches



#### Descriptif action

- Etudes préalables purge et boulonnage falaise
- Purge et boulonnage de la falaise
- Etude de maîtrise d'oeuvre pour la mise hors d'eau et hors d'air de la sacristie et de la chapelle
- Travaux de toiture et de couverture
- Travaux de maçonnerie

#### Plan de financement

- Etat (DETR) - 20 %
- Région NA - 10 %
- Département (ACTIV 4) - 20 %
- Fondation du patrimoine (Fonds Impact) - 135 000 €
- Souscription populaire - 3 %
- Fondations privées - 7 %
- Autofinancement - 20 %



#### Calendrier

Livraison :  
2025 / 2026 / 2027



#### Budget

555 000 € HT

#### Partenaires

- Inspecteur des sites
- ABF
- Fondation du patrimoine
- Fondations privées (L'Oréal, SOREGIES, Crédit Agricole)
- Maisons paysannes de France
- Pierres d'Angles
- Service Tourisme GC



VI. Courrier des aînés

[Retranscription]

*« Club des aînés à la Mairie,*

*Monsieur le Maire,*

*Comme suite à notre assemblée générale du 25 septembre et en réponse à votre demande, nous vous informons que nous occuperons la salle dite des « aînés » tous les mercredis après-midi de 14h à 18h, sauf Juillet et Août.*

*Veillez recevoir nos salutations.*

*Fait à Angles, le 26/09/2024.*

*Yollande Hamon. »*